FRANCE - CANADA

Brouage - Québec

Armes de Québec.

Publié par la Société Saint-Jean-Baptiste
de Québec.

QUEBEC

1911

FRANCE - CANADA

Brouage - Québec

Armes de Québec.

Publié par la Société Saint-Jean-Baptiste
de Québec.

1911

141

DC801
B8653
B76

Sa Grandeur Mgr L.-N. Bégin, Archevêque de Québec

Brouage — Québec.

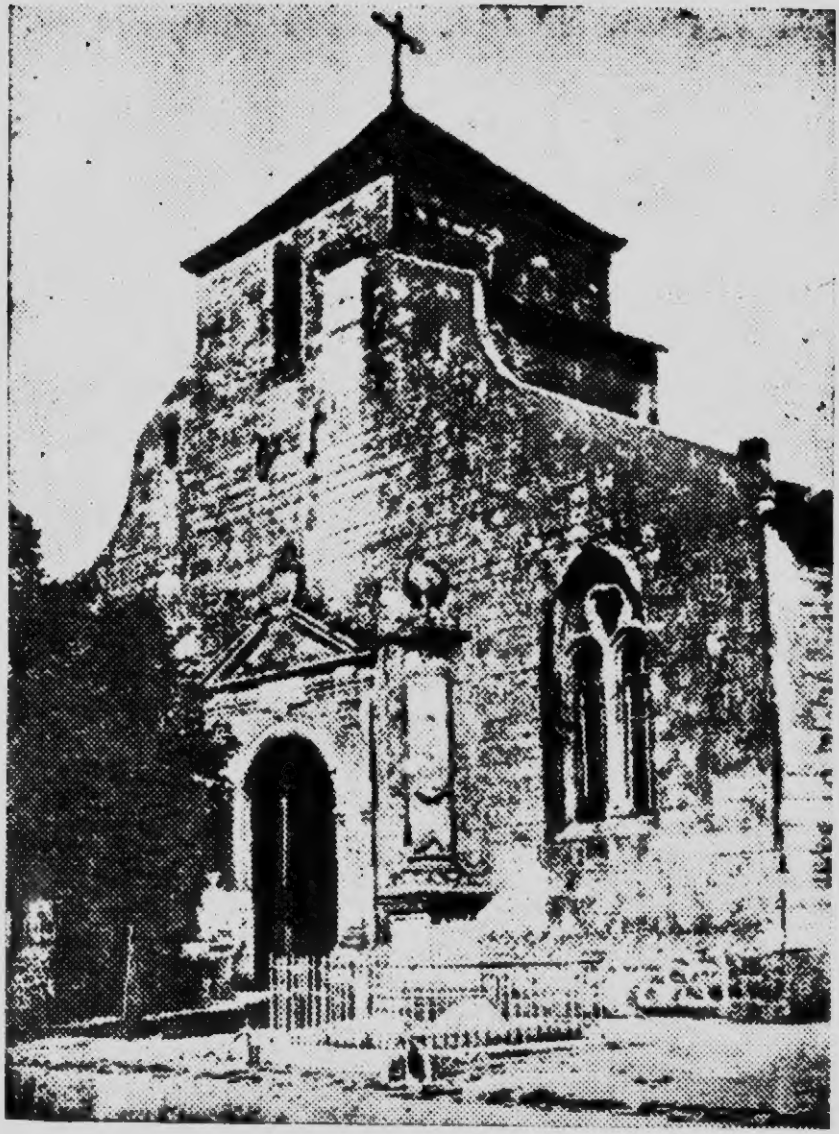

L'Eglise de Brouage

La Société Saint-Jean-Baptiste vient de mener à bon terme la mission qui lui avait été délicatement offerte par Son Honneur le Maire de Québec. Elle a recueilli en quelques semaines une somme double de celle qu'on disait nécessaire pour la restauration de l'église de Brouage, et l'a transmise au comité Champlain. Sous peu cette restauration sera donc un fait accompli. " Dieu soit béni " !

Sa Grandeur Mgr Eyssautier, évêque de La Rochelle et Saintes, a fait parvenir à notre distingué président général l'expression émue de sa gratitude. Que les membres de notre société, si catholique et si française, que tous nos amis acceptent les éloges qui leur sont adressés. Ils ne sauraient oublier qu'il leur a été donné, en 1910, de faire quelque chose à la mémoire de Champlain—et par là d'apporter un peu de consolation à l'âme d'un des plus vaillants lutteurs de l'épiscopat français.

Une brochure souvenir sera distribuée à tous les habitants de Brouage et à tous les souscripteurs. Elle contient la correspondance officielle, à laquelle on a joint—avec permission—l'article qui a été publié sur Brouage dans la *Revue Hebdomadaire*.

Le comité.

La terrasse Dufferin à Québec

(*Soleil du 26 avril*)

—

SUPPLIQUE DE LA VILLE DE BROUAGE A LA VILLE DE QUÉBEC

—

BROUAGE, 1er mars 1910.

Monsieur le maire de la ville de Québec.

Encouragés par les liens qui rattachent notre petite ville de Brouage à l'importante ville de Québec, dont notre compatriote Champlain est le fondateur, nous vous adressons, monsieur le maire, notre humble supplique.

Notre vieille église, riche en souvenirs historiques, dans laquelle l'illustre Samuel de Champlain a reçu le baptême, et à l'ombre de laquelle a été édifié un monument à ce grand homme, a dû subir le sort des remparts si célèbres de notre ville. Eglise et remparts ont été rayés du nombre des monuments historiques et, par suite, déclassés et abandonnés.

A plusieurs reprises, le Conseil municipal a consenti quelques réparations, mais aujourd'hui, l'esprit anticlérical des conseillers de la section d'Hiers, et la haine qu'ils éprouvent pour Brouage, nous mettent dans une triste situation.

Il est bon que vous sachiez, monsieur le maire, que notre antique cité, fondée par le cardinal de Richelieu, pour défendre la religion menacée par les Huguenots alliés aux Anglais, et qui soutint plusieurs sièges glorieux, n'est aujourd'hui qu'une partie de la commune formée de deux sections, Hiers et Brouage.

La section d'Hiers, la plus forte, compte huit conseillers. Celle de Brouage, 4.

Or, dans sa créance du 19 février dernier, le Conseil municipal, malgré l'énergique protestation du maire, l'honorable M. Brandelis, et des conseillers de la section de Brouage, refusa de voter la somme nécessaire, (environ 2,500 francs), pour réparer la toiture de notre église qui menace de s'effondrer.

La bonne volonté et les sacrifices de la population, composée de pauvres marins pêcheurs, ne peuvent arracher à une ruine aussi certaine que prochaine, ce bel édifice religieux.

Ce lamentable état de choses a mis M. le maire d'Hiers-Brouage dans la dure nécessité de fermer momentanément l'église et d'en interdire tout culte.

Ce nouveau régime nous devient excessivement cruel ; nous sommes réduits à implorer le secours de nos voisins dans toutes les circonstances de notre vie religieuse.

Nous nous adressons donc à vous, monsieur le maire, et aussi à l'obligeance de vos administrés pour nous aider dans la restauration de notre église et de notre culte paroissial.

M. le maire d'Hiers-Brouage, les conseillers municipaux et les habitants de Brouage, tous, nous vous demandons au nom de notre grand Champlain, dont vous avez célébré, l'an passé, la gloire, de venir à notre secours et d'agréer favorablement notre demande.

Nous tiendrons à votre disposition, tous les renseignements que vous désirerez connaître.

Veuillez agréer, monsieur le maire, l'assurance de nos sentiments sympathiques et dévoués.

Cette supplique est signée d'une soixante d'autographes qui couvrent toute une page.

LE REVEIL

Bulletin cantonal de L.

Québec (Canada), le 21 avril 1910.

A. M. D., conseiller municipal da Brouage (France).

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la supplique signée par vous et par un grand nombre d'autres citoyens de Brouage, demandant à la cité de Québec de venir en aide aux travaux urgents de réparation qu'il faut exécuter à votre vieille Eglise ; et comme cette demande est adressée au Maire de Québec, je l'ai transmise à mon successeur, M. Nap. Drouin, titulaire actuel de cette charge, en la recommandant à sa bienveillante attention.

J'ai tout lieu de croire que M. le Maire communiquera avec vous à ce sujet.

Je me ferais un plaisir autant qu'un devoir d'appuyer les recommandations qu'il jugera opportunes pour faire droit à votre supplique.

Veuillez agréer, etc.

GARNEAU.

Québec, le 2 mai 1910.

Monsieur Cyrille F. Delâge,
Président de la société St-Jean Baptiste,
Québec.

Mon cher Président,

Je viens de recevoir par l'entremise de Sir George Garneau une lettre qui me semble bien plus destinée au président de la Société St-Jean Baptiste qu'au maire de Québec.

C'est une demande d'argent pour restaurer l'église de Brouage où Champlain a été baptisé ; elle est contresignée par une soixantaine de personnes.

Il convient à mon humble avis—à la société qui est l'âme de Québec—de prendre l'initiative de cette œuvre—et de la faire sienne. Donnons à la mémoire du grand Saintongeois ce témoignage de reconnaissance.

Je vous souhaite plein succès et vous prie d'accepter l'expression de ma haute considération.

NAP. DROUIN.

La presse de Québec se faisait l'écho de nos cousins de Saintonge.

"L'Action Sociale" reproduisait la lettre parue dans le "Soleil" ; "l'Evènement" y ajoutait un mot bienveillant.

Et la nouvelle se répandit un peu partout et les sympathies s'éveillaient.

Qu'allait faire la Société St-Jean-Baptiste ?

A une séance du comité général de régie, lecture fut faite par M. Delâge de la lettre de Brouage et de l'éminent conseil du maire Drouin.

Aux applaudissements des membres présents, la Société acceptait la tâche qui lui était offerte et créa un sous-comité.

M. Delâge fait la lecture de l'ordre du jour adopté par la société St-Jean-Baptiste de Québec, nommant ce comité avec mission de s'occuper de la souscription en faveur de l'église de Brouage.

Le R. P. Albert propose que le comité fasse imprimer la lettre du maire de Brouage, la lettre du maire de Québec et l'ordre du jour adopté par la société St-Jean-Baptiste de Québec pour ensuite envoyer le tout aux citoyens de Québec qui voudront bien souscrire à cette œuvre.

La proposition a été agréée et Mgr Gagnon et M. J. E. A. Pin ont été chargés de préparer ce document.

A la demande de M. Ph. Corriveau, le nom de M. D. O. Lespérance est ajouté à la liste des membres du comité. Mgr. Gagnon demande d'ajouter les noms de MM. Ph. Corriveau et P. V. Chaloult. Le nom de M. T. Trudel est aussi ajouté.

Il est entendu que les noms des généreux souscripteurs seront publiés dans les journaux de Québec.

Une première réunion de cette commission spéciale avait lieu le même soir et organisait d'une manière pratique la souscription qui devait porter le nom de souscription Brouage.

Etaient présents, dit le rapporteur, Mgr. C. O. Gagnon, R. P. Albert, MM. Dr P. H. Bédard, C. F. Delâge, C. J. Magnan, J. E. A. Pin, J. Lacroix, Dr F. X. J. Dorion, O. Goulet, Ph. Corriveau, H. J. J. B. Chouinard, T. Trudel.

Sur proposition de Mgr. C. O. Gagnon et de M. Jos. Lacroix, MM. C. F. Delâge, J. E. A. Pin et Dr P. H. Bédard sont nommés respectivement président, secrétaire et trésorier du comité.

Et à la séance suivante, le trésorier du comité donnait lecture de la 1ère liste de souscription qui d'emblée atteignait $300.00.

C'était le vénérable archevêque de Québec, les messieurs du Séminaire, le maire de Québec, l'honorable président du conseil législatif, Sir Georges Garneau et l'hon. E. B. Garneau et quelques autres.

Toujours prêts à ouvrir largement et leur cœur et leur bourse à toute œuvre patriotique et française.

Au pays de Champlain. – Le port de Brouage, sur la rivière Charente.

Québec à Brouage.

(*L'Action Sociale, 12 mai 1910*)

UNE LETTRE DE BROUAGE

Un saintongeais, devenu canadien trois cents ans après Champlain, nous adresse l'intéressante communication suivante.

Personne n'a dû lire, à Québec, la lettre qui nous est dernièrement arrivée de Saintonge avec une complète indifférence. Le seul nom de Brouage devait attirer l'attention et faire éclore les sympathies ; car il reste uni dans notre souvenir à celui de Champlain. Brouage est le berceau du fondateur de Québec.

D'ailleurs il suffisait de parcourir les quelques lignes qui nous viennent de si loin pour comprendre comment les paroles les plus simples peuvent atteindre parfois la véritable éloquence. Et cependant cette lettre n'est qu'une demande d'argent, en bonne et due forme, avec des signatures légalisées par un paraphe authentique et le sceau d'une mairie française.

Avouons que c'est bien là chose extraordinaire !

Qu'un pauvre chemineau frappe à la porte de notre maison et de notre cœur en mendiant une aumône, nous n'en serons guère surpris et si nous avons un tant soit peu le zèle d'un confrère de Saint-Vincent de Paul, nous nous réjouirons de l'honneur qui nous est fait. Mais qu'une ville toute entière, fut-elle petite, possédant histoire, parchemins, de beaux titres de parenté, s'en vienne demander secours, c'est là un fait

si peu banal qu'on a prié un Saintongeais de vouloir bien vouloir essayer de l'expliquer à ceux qui ont le culte du grand Saintongeais, Samuel de Champlain.

Connaissez-vous Brouage ?

C'est une petite ville, sise à l'embouchure de la Charente, non loin de Rochefort, non loin de LaRochelle, et que sa position géographique destinait au rôle de sentinelle avancée. On le lui confia pendant de longs siècles. Aussi fut-elle armée de pied en cap, bordée de fer, cerclée de pierre, pendant qu'on accumulait dans ses murs toutes les ressources de la prudence militaire.

Mais un jour vint où l'Océan, qui faisait sa fortune, se retira lentement, emportant avec lui les faveurs dont il se réserve l'apanage : marine, commerce, affaires. Et la Charente commença à enliser de ses alluvions boueuses les murs créés par le génie de Vauban. C'en était fait de Brouage.

Hélas ! de la splendeur guerrière d'autrefois il ne reste que des vestiges : ce sont des murailles démantelées en partie, des travaux de forteresses abandonnées, des poudrières désertes. Les siècles ont fait œuvre de destruction et d'oubli. C'est à peine si tous ces bâtiments ont connu quelque vie lorsqu'on y a entassé les suspects : prêtres et religieux pendant la grande Révolution.

Et de nouveau le silence s'est fait. La ville a pris un aspect mélancolique, désolé, qui cadre fort bien avec la nature stérile qui l'entoure. Mais voici que l'église, témoin vénérable de tant de choses, à la façade ridée, moussue par la grande brise marine, au seuil usé par des générations de soldats et de marins, voici qu'elle commence à sentir lourdement le poids des ans. Vous devinez l'angoisse de la population

laborieuse que la Providence a constituée la gardienne du berceau de Champlain et de l'église où il fut baptisé.

Le souvenir de Samuel de Champlain est sa seule richesse. Que si vous avez la bonne fortune de faire un jour ce pèlerinage historique, vous vous rendrez compte qu'il en est ainsi. On vous dira fort peu des guerres auxquelles Brouage a pris part, des sièges qu'elle a connus, mais on ne tarira plus s'il s'agit de Champlain, de sa maison, des anecdotes légendaires, plus ou moins authentiques, qui flottent autour d'elle. Vous vous rendrez à l'église et regretterez peut-être après tant de dévôts, des vieux papiers, de ne pouvoir relire l'acte de baptême du grand Saintongeais. Vous n'en serez pas moins touché à la pensée qu'il reçut là le don magnifique de cette foi dont il devait être plus tard un si brillant flambeau.

Oui, le souvenir de Champlain est la gloire de Brouage. Dès lors, comment s'étonner que ces braves gens se soient désolés, et à haute voix, en voyant disparaître le dernier vestige d'un passé épique, la dernière pierre qui porte le nom de leur illustre compatriote.

L'église dont ils sont les gardiens aimants a déjà subi toutes les humiliations. Rayée depuis longtemps du nombre des monuments historiques, considérée comme chose de nulle valeur, elle n'émarge plus au budget. De plus elle ne saurait être comprise à aucun titre—encore moins gracieux—dans les faveurs d'un Conseil général présidé par M. E. Combes. Elle devait s'attendre à recevoir l'arrêt brutal qui vient de lui être signifié, " Ut quid terram occupat ! "... Il suffit d'une dénonciation bien apostillée pour que l'église de Brouage ait vécu.

Ces pauvres pêcheurs ont compris leur isolement et leur impuissance ; et dans leur détresse ils se sont souvenus...

Ils se sont souvenus des fêtes, magnifiques d'enthousiasme, qui ont rappelé la fondation de Québec par le Saintongeais Samuel de Champlain : 1608-1908. Ils se sont souvenus de l'émotion avec laquelle ils avaient suivi les détails dans les journaux et entendu le récit imagé des lèvres de leur délégué, M. Brandelis. Et persuadés que des hommes unis par la même foi patriotique et religieuse ne pouvaient être des indifférents les uns pour les autres, ils nous ont écrit et naïvement raconté toute leur infortune.

Qui pourrait les trouver indiscrets dans cette ville imprégnée d'histoire de France, où Champlain sera toujours honoré comme le père de la Patrie Canadienne ?

Il a plu à M. le maire de Québec de nous faire présenter leur demande par la société spécialement créée pour conserver le glorieux héritage de nos ancêtres : religion, langue et mœurs.

C'est une pensée dont la délicatesse ne saurait échapper à personne et qui donne un caractère tout particulier à cette souscription.

Il eut été possible de trouver des Québecois disposés à régler cette affaire de leurs deniers, s'ils avaient été assurés de l'anonymat. Cet acte de haut patriotisme les eut honorés, mais aurait privé un trop grand nombre de manifester leurs sympathies de la manière la plus tangible et la plus française.

Nous nous réjouissons de l'honneur fait à notre Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

Elle est dans son rôle lorsqu'elle fait appel à tous ses membres, à ses amis et leur tend la main en disant :

" Votre obole ! en souvenir de Champlain ! et pour l'église où il fut baptisé ! "

La souscription, nous n'en doutons pas, sera très généreuse, digne de Québec.

Et quand un Canadien s'en ira là-bas, sur les rives de la Charente, visiter la vieille église Saintongeaise, il lira les paroles qui perpétueront la mémoire de cette bonne action : L'église de Brouage a été restaurée en 1910 par les soins de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec et de ses amis.

Fr. Albert, O. M. C.

Pendant que les membres de la Société St-Jean-Baptiste multipliaient lettres et démarches ; les habitants de Brouage avertis du succès de leur requête se préparaient à mettre à l'abri de toute attaque violente la souscription de Québec.

En effet nous ne pouvons oublier que M. E. Combes, ancien président de conseil, est originaire de Pons (Charente-Inférieure) et par conséquent des premiers avisés lorsqu'il s'agissait de tracasser les catholiques à coup sûr.

Est-ce que l'autorité diocésaine obtiendrait de la préfecture les permissions nécessaires ?—Est-ce que la majorité du conseil municipal utiliserait la souscription suivant les intentions des donateurs ? Ne vaudrait-il pas mieux couper court à toutes ces difficultés et acquérir—fut-ce par une permission spéciale—l'église de Brouage—pour en faire une église intangible— L'Action Sociale du 9 mai appuye discrètement cette idée pour en montrer le côté séduisant et même pratique.

9 mai.—Les braves gens de Brouage meilleurs juges de leur cause formèrent un comité responsable, pouvant recevoir et utiliser des dons.

Dès lors la restauration de Brouage était assurée.

Comité "Samuel Champlain"

L'an mil neuf cent dix et le treize juin à 9 heures du soir, les habitants de Brouage, réunis sous la présidence de monsieur Fradin, curé, archiprêtre de Marennes, dans le but de former un comité d'initiative pour la restauration de leur église, adressent à l'honorable président de la Société St-Jean-Baptiste ainsi qu'à tous les distingués membres de cette société leurs sentiments de profonde gratitude pour leur généreuse intervention et leur dévouement à l'égard de la population catholique de Brouage, décident en outre à cette occasion d'offrir à Monsieur le président le titre de "Membre d'honneur du comité Samuel Champlain."

Fait à Brouage, le 13 juin 1910.

(Signé) "Le président, L. Augé,
" "Le vice-président, Dandonneau,
" "Le secrétaire, O. Moriveau."

Vraie copie.

COMITÉ SAMUEL CHAMPLAIN,
Brouage Charente Inférieure.

Brouage, 12 août 1910.

Monsieur L. AUGÉ,
Président du comité Samuel Champlain,
A Monsieur CYRILLE F. DELAGE,
Président général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre honorée du 18 juillet par laquelle vous nous faites savoir qu'une somme de 6000 francs est à notre disposition.

Ce bel élan de générosité, de la part d'une population qui a su conserver les nobles sentiments qui faisaient autrefois la grandeur de la France ne nous surprend pas.

Au nom du comité Samuel Champlain,

Au non de la population catholique toute entière de Brouage,

En mon nom personnel,

Merci.

Merci à vous cher et distingué Président qui avez si bien su organiser et encourager cette magnifique souscription.

Merci à vos Honorables Collaborateurs ainsi qu'à tous les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste.

A vous tous, généreux souscripteurs connus et inconnus qui avez tenu à participer à l'œuvre si belle : La restauration de l'Église de Brouage.

Merci.

COMITÉ SAMUEL CHAMPLAIN,
Brouage, Charente Inférieure.

Brouage, 8-9, 1910.

Monsieur CYRILLE F. DELAGE,

Président-Général Société St-Jean-Baptiste,
Membre d'honneur du comité Samuel Champlain.

Monsieur le Président,

C'est animé des sentiments de la plus vive reconnaissance que j'ai l'honneur de vous accuser réception de votre nouvel envoi de 2000 francs formant avec les 4000 frs déjà reçus le montant de la somme généreusement souscrite par nos chers cousins de Québec pour la restauration de notre église.

Je suis profondément touché des marques de sympathie que vous nous témoignez dans chacune de vos aimables lettres, ainsi que de la délicate attention que vous avez eue en nous faisant parvenir quelques exemplaires du "Soleil".

Nous espérons pouvoir faire exécuter les travaux nécessaires à notre église avant l'hiver, hélas le mauvais temps passe cette année plus tôt que de coutume et nous oblige à en remettre l'exécution au printemps prochain.

Nous voulons croire que pour remédier à ce fâcheux contre-temps, notre municipalité qui n'a encore rien fait pour nous aider voudra bien prendre les mesures nécessaires afin d'éviter tout accident pouvant nous occasionner des dépenses nouvelles.

Avec l'expression des sentiments de profonde gratitude et d'admiration des membres du comité, pour la façon dont vous pratiquez, depuis l'humble ouvrier jusqu'au premier ministre, la charité chrétienne.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon entier dévouement,

Votre très respectueux,

(Signé) L. Augé,
Prés. Comité Samuel Champlain.

(*Le Soleil*, 4 décembre)

MGR EYSSAUTIER

Evêque de la Rochelle et Saintes, offre ses éloquents et reconnaissants hommages à ceux qui ont généreusement aidé à la restauration de l'église de Brouage

---

Un salut enthousiaste et délicat à Sir Wilfrid Laurier et à Sir Lomer Gouin

---

Monsieur Delâge, le distingué président de la Société Saint-Jean-Baptiste nous adresse une lettre, ci-dessous publiée, accompagnée d'une missive d'une haute éloquence et d'un vif intérêt.

Tout commentaire pour le moment du moins serait superflu. C'est un message qui nous arrive tout gracieux de forme, tout vibrant de reconnaissance, en somme un joli cadeau de Noël à ceux qui ont contribué à la restauration de l'église de Brouage.

Voici :

Québec, 23 décembre 1910.

A la rédaction du " Soleil ",

Québec.

Je viens de recevoir une charmante lettre de Mgr Eyssautier, évêque du diocèse de La Rochelle et Saintes, dans lequel se trouve la paroisse de Brouage dont l'Eglise a été restaurée grâce à une souscription prélevée par la Société St-Jean-Baptiste de Québec.

Je crois que le moyen le plus simple et le plus sûr de la communiquer à tous ceux qui ont répondu d'une façon si spontanée et si généreuse à notre appel et auxquels elle s'adressera particulièrement, serait sa publication dans les colonnes de votre journal. (f)

Je vous en transmets donc une copie avec prière de me rendre ce service.

Avec la certitude que vous serez assez aimable pour vous rendre à ma demande, et mes remerciements.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très humble et très obligé,

CYRILLE F. DELAGE,
Président S. St.-J.-Bte.

Evêché de La Rochelle et Saintes.

La Rochelle, 6 déc. 1910.

A M. Cyrille Delage, député du comté de Québec, président de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Très honoré Monsieur le député,

L'évêque de La Rochelle obéit au devoir très impérieux et très doux de vous offrir ses reconnaissants hommages.

En nous aidant avec une générosité empressée à restaurer l'église de Brouage, vous avez affirmé la piété filiale qui, à travers les océans, et depuis trois siècles, ne cesse d'unir le Canada et la France. Brouage la plus humble des paroisses, constitue entre les deux pays un point de contact des plus chers. Là naquit et reçut le baptême, notre Champlain, par qui fut fondé Québec. Votre geste de bonté s'harmonise donc à merveille avec les superbes fêtes par lesquelles la gratitude nationale célébra, chez vous, il y a deux ans, le glorieux fondateur.

Nos remerciements vont d'abord à la Société Saint-Jean-Baptiste. Vous la présidez, et le souffle qui anime votre grand cœur la pénètre toute entière. Fidèle aux nobles traditions de notre commune histoire, elle s'est tracée sous votre conduite, la belle mission d'entretenir comme un feu sacré l'esprit Canadien-français. Notre appel y fut recueilli avec emotion.

Votre initiative fit surgir aussitôt d'augustes coopérateurs. Les premières autorités politiques et religieuses apportèrent leur part. Et l'on vit autour de cet obscur mais significatif épisode, ce que notre France subit, l'humiliation de ne plus voir aujourd'hui

l'accord entre les deux pouvoirs, source d'inépuisable fécondité pour le bonheur d'un peuple. A l'archevêque de Québec et à tout l'épiscopat canadien se joignent dans cet acte de charité, Sir Wilfrid Laurier le premier du Canada, Sir Lomer Gouin, le premier de Québec, et tant d'autres illustres bienfaiteurs.

Or, à l'occasion du récent congrès eucharistique, le vieux monde et le nouveau entendaient la voix de ces deux vaillants chrétiens, saluant avec un pieux respect et un éloquent enthousiasme, le Légat du Pape, glorifiant avec leur foi profonde et leur vibrant amour, le Christ sous les sacrementelles espèces. Sir Wilfrid Laurier s'étonne qu'il se puisse rencontrer dans le vieux monde des hommes d'Etat qui prétendent fonder une société, sans mettre à la base, comme pierre angulaire, l'idée de Dieu. Sir Lomer Gouin proclame que l'Eglise catholique fut dans le passé et continue d'être, dans le présent, le plus vigoureux instrument du progrès et de civilisation ; il se félicite de "cette haute et efficace collaboration." Quel affligeant contraste ! Et voilà que de Brouage et à la Société Saint-Jean-Baptiste, je me sens élevé par un irrésistible mouvement de foi et de patriotisme attristés, à la France et au Canada tout entier.

Vous nous avez tendu la main pleine d'une large aumône pour une pauvre église, en souvenir de Champlain. Puisse la main miséricordieuse de Dieu, touché par vos prières et les admirables manifestations de vos croyances catholiques en souvenir des héroïques gages de notre commun passé, s'abaisser vers notre France aveugle pour lui ouvrir ses yeux, comme Ste-Geneviève guérit de cécité sa vieille mère.

Ce fut le vœu de Son Eminence le Cardinal Légat, dans son magnifique discours de Montréal, c'est celui de tous les évêques Français.

Honneur et bénédiction à vous, très honoré monsieur le Député, à votre Société St-Jean-Baptiste et à tous ceux dont la charité mérite si bien l'éffusion de nos sentiments les plus cordiaux et les plus reconnaissants en N. S.

(Signé) JEAN AUGUSTE,
Evêque de La Rochelle & Saintes.

UN ÉCHO DE BROUAGE.

MOEZE, 10 juin 1910.

Paroisse St-Pierre,

Moëze, Charante Inférieure,

par Soubise, Francet.

Monsieur le directeur,

De bons amis de Québec m'ont adressé le "Soleil", publié dans votre magnifique cité.

Je me suis empressé de communiquer la bonne nouvelle de votre fraternelle générosité à l'égard de vos "bons cousins" d'outremer.

Vous avez formé pour nous et en faveur de l'œuvre de notre vieille église, un comité, et ce comité a déjà recueilli pour l'église de l'illustre Champlain de généreuses offrandes.

La France connaît votre noble geste, puisque chaque jour il m'arrive de Paris des journaux qui publient ce bel exemple de solidarité fraternelle et de la plus vive reconnaissance.

Du "Figaro" de cette semaine :

"Les Brouageais conserveront donc leur église, grâce au concours généreusement fraternel de Français d'outre-mer qui ont le culte si rare du souvenir. Nous ne pouvions pas laisser dans l'ombre ce curieux épisode de notre histoire religieuse contemporaine..

"Merci à nos "cousins" d'outre-mer, comme disent les Français de là-bas !"

Et nous, monsieur le directeur, nous redisons mille remerciements à TOUS NOS AMIS québecquois qui dans la circonstance, fraternisent si affectueusement avec nous.

Nous formons, nous aussi, un comité responsable pour la meilleure réussite de l'œuvre si importante que d'un commun accord nous entreprenons.

Notre comité de surveillance sera placé sous le patronage de notre illustre Champlain.

Dans quelques jours nous demanderons à M. le maire de Québec d'en accepter la présidence d'honneur. Et vous, cher M. le directeur, vous ne serez pas oublié, car nous voyons avec quel admirable dévouement vous travaillez aux intérêts de la ville de Brouage.

Daignez agréer, M. le directeur, mes plus respectueux remerciements et la profonde gratitude de tous mes bons amis de Brouage.

VICTOR NAVARRE,

prêtre aumônier honoraire de la Citadelle de Brouage, Chartre Infre, France.

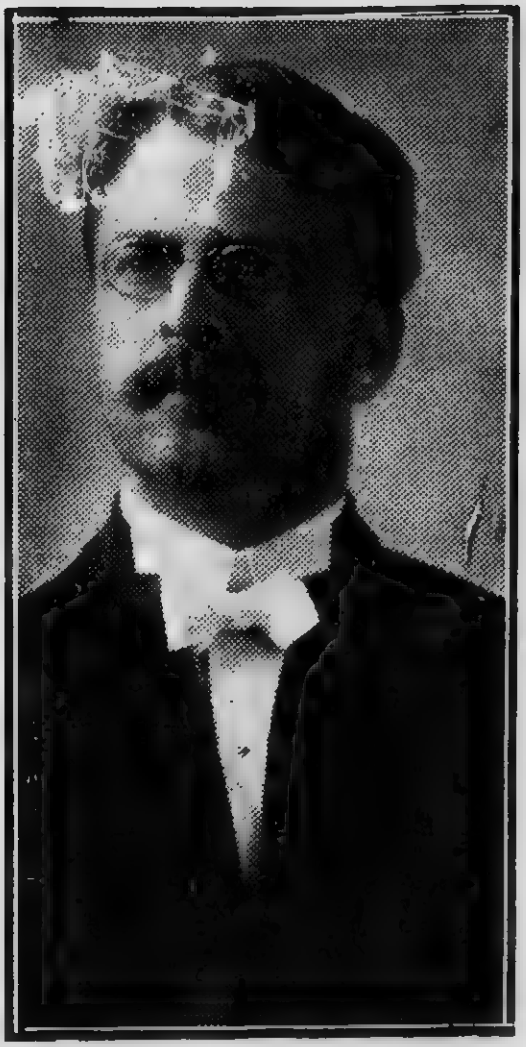

Cyrille F. Delâge, Président Général,
Société Saint-Jean-Baptiste de Québec,
Député du comté de Québec,
Orateur suppléant, Assemblée Législative
Province de Québec.

REPRODUCTION AUTORISÉE

—

PARIS, 27 septembre 1910,

8, rue Garancière.

Mon Révérend Père,

En réponse à votre lettre, M. le Directeur me charge de vous informer qu'il autorise volontiers la reproduction d'article demandé, à condition qu'il soit fait mention de la "Revue hebdomadaire" où il parut.

Veuillez agréer, Rév. Père,
l'assurance de mes sentiments respectueux,

L. V.,
Grand'Ilbée.

PARIS, 30 octobre 1910.

10, rue de la Chaise,
(7e arrond't).

Mon Révérend Père,

Au reçu de votre lettre, j'ai écrit à M. Laudet, Directeur de la Revue hebdomadaire, au sujet de la demande que vous m'adressiez ; vous lui avez écrit de votre côté, et il m'a fait savoir qu'il vous avait répondu.

A mon retour à Paris, j'ai recherché mes notes sur Brouage, et je n'y trouve rien qui mérite de vous être signalé, en ce qui concerne notre compatriote Champlain.

Je suis très flatté, mon Révérend Père, de l'honneur que vous me faites en jugeant mon étude sur Brouage digne d'être reproduite pour répondre au but que vous vous proposez.

Pauvre petite église de Brouage, dans quel état de délabrement je l'ai vue, il y a deux ans !

Le monument élevé à la mémoire de Champlain est bien modeste pour ce glorieux français dont les Québecois ont fait leur fils adoptif.

Veuillez agréer, mon Révérend Père,
l'assurance de mes très respectueux sentiments,

T. DOURELLY.

SPLENDEUR

ET

DÉCADENCE D'UN GRAND PORT

DE GUERRE

—

Quelques années avant la guerre de 1870, un examinateur d'admission à l'une de nos premières écoles posait à un candidat la question suivante : " Pouvez-vous citer un grand port de guerre, place forte de premier ordre, en même temps ville industrielle, de l'époque des guerres de religion, dont la prospérité s'est soutenue pendant une grande partie du dix-huitième siècle ? "

Tout d'abord, le candidat interrogé resta muet. Après un instant de réflexion, il hasarda timidement : " Aigues-Mortes. " L'examinateur fit, en souriant, un signe de dénégation, et ajouta : " La ville dont il s'agit existe encore ; ses imposants remparts se dressent à l'horizon d'un grand port de guerre. Un canal navigable marque, aujourd'hui, l'emplacement de son ancien havre, au pied de fortifications dont la construction est due à l'initiative d'un puissant ministre. Quant à son industrie, elle est en voie de décadence. Ce grand boulevard maritime a servi de pivot pendant près de trois quarts de siècle aux opérations qui ont eu pour théâtre une notable partie de la France. La place de guerre a soutenu plusieurs sièges glorieux. Le port a abrité des escadres de quarante et cinquante vaisseaux."

L'examinateur allait s'expliquer plus complètement, quand un assistant prononça le nom de *Brouage*. Le candidat répéta à demi-voix : "Brouage." D'un geste un peu raide, l'examinateur fit un signe d'assentiment, et passa à une autre question. Le lendemain, l'incident était connu d'un grand nombre de candidats, qui étaient obligés de convenir que la question posée se rapportait au règne de Louis XIII et au ministère de Richelieu qui figuraient dans le programme d'examen.

Les candidats d'aujourd'hui trouveraient-ils tous, sans hésiter, réponse à la question ?

Ces souvenirs remontent à une cinquantaine d'années. Depuis, le goût des voyages s'est singulièrement développé en France, et Brouage reçoit assez souvent la visite de touristes curieux de voir de près ce qui reste de sa splendeur passée. Tous en reviennent pénétrés de cette indescriptible émotion que l'on ressent en présence des monuments d'un autre âge sauvés de la ruine, et où peut se lire encore la déchéance d'une cité jadis puissante et prospère.

I

La route de Marennes à Rochefort traverse, au "pont d'un denier" le canal de Mérignac au delà duquel commence le marais de Brouage, plaine unie, grise, coupée de fossés d'eau, et dont quelques arbres rabougris, végétant çà et là, ne rompent pas la monotonie. De ce point, la vue est bornée en avant par une croupe dont les pentes sont couvertes jusqu'à la crête par les maisons du village d'Hiers. Trois énormes pans de muraille encore soudés à un segment de voûte, restes d'une ancienne poudrière, se dressent

au pied de ces pentes en face de l'église, et annoncent l'approche de la forteresse.

Dès qu'on a gravi la rue principale d'Hiers partant de l'église, on atteint la place centraledu village située près de la crête de la croupe qui masquait tout d'abord l'horizon. Alors réapparaît, du côté opposé à Marennes, en contre-bas d'une quinzaine de mètres, le marais de Brouage sur lequel se profile, à 1,500 mètres de distance, le front méridional des fortifications de Brouage. L'escarpe, au-dessus de laquelle planent de grands arbres, reluit sous les rayons du soleil ainsi qu'une falaise crayeuse. En vain, les regards cherchent à l'horizon le havre d'autrefois. A gauche, vers la mer, qu'on distingue confusément, miroitent les bassins des salines et pointent quelques mulons de sel blancs comme neige ; à droite, s'étendent, à perte de vue, des marais gâts où quelques chevaux squelettes paissent une herbe rare.

En présence de ce paysage désolé, qui ne serait hanté par la vision du Brouage florissant de jadis et de sa destinée à travers les siècles ? Chaque pas que l'on fait à l'intérieur et au pied de ses remparts, dans les rues qu'ils enceignent et dans le désert qui les entoure, éveille un souvenir où tous les âges ont leur part. Les revêtements de pierre, les portes qui s'ouvrent dans les bastions, les rampes accédant aux ouvrages, les arbres plantés sur le terre-plein, les maisons éventrées, les murs croulants, les chenaux qui sillonnent les abords de la cité déchue et les accidents du sol eux-mêmes répondent à ceux qui les interrogent. Les voix qu'on entend n'ont rien de mystérieux : ce sont celles du haut seigneur qui a donné à Brouage sa première assiette au milieu des marais, des rois qui l'ont doté de privilèges, des

ministres et des ingénieurs qui ont ordonné, construit et entretenu ses défenses, celles des officiers qui ont versé leur sang sous ses murs, celles des marins qui ont cherché dans son havre un point d'appui ou un abri pour leurs escadres, et des marchands qui ont contribué à l'enrichir, en un mot celles des témoins et des artisans de sa grandeur. Ces voix, souvent éloquentes, ce sont celles de l'Histoire.

A l'origine, Brouage n'était qu'une métairie située sur les bords d'un canal, véritable bras de mer, qui remontait jusqu'au pied d'une éminence en promontoire distante d'environ 13 kilomètres et couronnée par la tour de Broue (1). Ce canal débouchait à environ 3 kilomètres en face de Château d'Oléron. Les deux rives du grand havre qu'il formait étaient mises en communication par le passeur qui habitait la métairie.

Dès le onzième siècle, un grand nombre de bâtiments flamands, anglais et allemands remontaient le canal jusqu'à Brouage pour s'y approvisionner de sel de qualité exceptionnelle qu'on récoltait en abondance dans les marais salants avoisinant le havre. Vers la fin du quinzième siècle, Charles VIII, en prévision d'une descente des Anglais sur les côtes d'Aunis et Saintonge, songea à fortifier les abords du port et à y entretenir des vaisseaux de guerre ; mais il renonça à son projet pour ne pas exciter la jalousie des Rochelais, qui redoutaient de voir grandir à côté d'eux une dangereuse rivale.

Vers 1555, Jacques de Pons, baron de Mirambeau, profitant de l'affermissement et de l'exhaussement du sol produits à la longue par le délestage incessant des

(1) Un pan de la tour de Broue (broue, en celtique, signifie *boue*) existe encore ; il est d'aspect imposant, et se voit d'un grand nombre de points de la contrée.

bâtiments qui fréquentaient le havre, jeta les fondements d'une véritable ville. Le nom de Jacopolis qu'il lui donna attestequ'il participait au goût de son temps pour les lettres grecques et latines, mais les populations maintinrent celui de Brouage qui avait sa raison d'être.

L'introduction de la Réforme dans la région entre Charente et Seudre est un peu antérieure à la fondation de Brouage. Pendant les guerres de religion, la conquête ou la perte de la ville décida souvent du sort de la campagne. Catholiques et calvinistes s'en servirent tour à tour comme point d'appui pour leurs opérations et comme centre de ravitaillement.

En 1565, Brouage reçut la visite de Charles IX et de sa cour. Le roi traversa la région, fêté par des divertissements que les autorités locales s'ingéniaient à l'envi, à entourer de pompe, Cité maritime par excellence, Brouage voulut lui donner le spectacle d'un combat naval simulé entre un navire marchand et deux chaloupes armées en guerre et figurant des pirates. Le premier ayant essuyé des coups de canon et des arquebusades sans se laisser aborder, les assaillants l'incendièrent à l'aide de fusées. La représentation se termina par des scènes de sauvetage qui amusèrent beaucoup le roi. Parmi les princes et les gentilshommes de sa suite, on remarquait Henri de Bourbon, fils d'Antoine roi de Navarre, et de Jeanne d'Albret, âgé alors de douze ans, et qui, un quart de siècle plus tard, devait s'appeler Henri IV.

L'homme de guerre dont le nom apparaît le premier dans l'histoire, associé à celui de Brouage, compte parmi les plus illustres. C'est en 1568 que Blaise de Montluc fait embarquer à Brouage les arquebusiers qui prennent d'assaut les forts de l'île de Ré. L'an-

née suivante, Charles IX appelle à Brouage les ingénieurs italiens Bellarmati et Befano, qui construisent quatre bastions en terre autour de la ville. Au commencement de l'année 1570, les calvinistes sont chassés de Brouage. Peu après, un des plus brillants lieutenants de l'amiral Coligny, celui dont Henri IV a dit : " C'est un grand homme de guerre, mais un plus grand homme de bien. " François de la Noue, tente sans succès un coup de main sur la place. Jeanne d'Albret, pour réparer ces échecs, envoie des troupes faire le siège de Brouage où commande le comte de Coconas, ce gentilhomme piémontais, qui devait, quatre ans après, expier sur l'échafaud sa participation à un complot contre la vie de Charles IX (1). La ville est bloquée par la flotte rochelaise ; un navire flamand est coulé par elle à l'entrée du Port. Après deux sorties malheureuses, les catholiques sortent de la place, " enseignes ployées et tabourins dormants." Remis, la même année, sous l'autorité du roi, Brouage est de nouveau arraché aux catholiques en 1574.

En 1577, Henri de Bourbon, roi de Navarre, se rendit à Brouage où une réception somptueuse lui avait été préparée ; il assista à des joûtes et à un simulacre de combat naval dans les eaux du havre entre un vaisseau et quatre pataches, qui dut lui rappeler le spectacle analogue dont il avait été le témoin douze ans auparavant aux côtés de Charles IX. La même année, le duc de Mayenne s'empara de Brouage, défendu par un lieutenant du prince Louis de Condé.

En mars 1578, Henri III, en considération des services que pouvait lui rendre le havre de Brouage, " le plus sûr et le plus commode qu'il y eût en Guyenne,"

(1) C'est un gentilhomme qu'Alexandre Dumas et Stendhal ont mis en scène dans *la Reine Margot* et *Rouge et Noir*.

fit l'acquisition de la châtellenie d'Hiers et de la ville de Brouage. En 1585, les troupes du prince de Condé vinrent assiéger la place défendue par son gouverneur, François d'Espinay-Saint Luc, surnommé "le Brave" ; elles ne tardèrent pas à lever le siège.

II

Au milieu des orages de la guerre religieuse, la ville de Jacques de Pons avait pris, en un quart de siècle, un développement considérable. L'accroissement de sa puissance militaire et l'extension constante du commerce du sel n'étaient pas sans susciter la jalousie des Rochelais qui cherchaient toutes les occasions de nuire à leur voisine. En 1586, ils armèrent un certain nombre de bâtiments destinés à remorquer jusqu'à l'entrée du port une vingtaine de gabarres chargées de pierres et de graviers qui devaient y être coulées à fond. Malgré les ingénieuses défenses organisées par d'Espinay-Saint-Luc, l'ennemi réussit dans son entreprise. Les effets immédiats de cette obstruction ajoutés à ceux de l'envasement naturel rendirent plus difficile l'accès du port et l'exploitation des marais salants. Les années suivantes, d'Espinay-Saint-Luc chercha à rompre cette désastreuse barrière ; cinq gabarres furent relevées. Le mal n'était pas encore complètement réparé au commencement du dix-septième siècle, malgré les sommes élevées dépensées dans ce but

En 1587, Henri III érigea à Brouage un siège d'amirauté. A la mort de François d'Espinay-Saint-Luc, tué en 1597, au siège d'Amiens, le gouvernement de Brouage passa aux mains de son fils Timoléon, le futur maréchal de France. En 1612, Louis XIII

concéda à Brouage et à Hiers, " son faubourg, " le droit de " maison commune. " Pour faciliter la construction de la maison de ville et l'établissement de fontaines d'eau douce, il autorisa la perception d'un droit sur le sel. L'adduction à Brouage des eaux d'Hiers suivit probablement de près la décision royal. On peut supposer — ce qui n'est pas sans quelque intérêt — que Bernard Palissy ne fut pas étranger à l'adoption de cette mesure. Dans son amour du bien public, l'artiste de génie, qui était en même temps géologue, physicien et chimiste, signala, en effet, dans ses *Discours admirables*, publiés en 1580, sous forme d'*Advertissement* au gouverneur et aux habitants de Brouage, les moyens d'approvisionner la ville en eau potable, grâce aux sources d'Hiers. Nous ignorons l'époque à laquelle les conduites d'eau furent mises hors de service. Le château d'eau d'Hiers existe encore ; il est situé près de l'église et sert d'écurie.

En 1621, une flotte rochelaise bloqua huit vaisseaux du roi à Brouage et tenta de renouveler, mais sans y réussir, le coup de main de 1586 ; elle ne put empêcher l'entrée dans le port de quarante-huit vaisseaux, qui se joignirent à ceux qui y étaient enfermés.

En février 1627, Louis XIII fit signer pour Richelieu les provisions de la charge de gouverneur de Brouage vacante par la démission du maréchal d'Espinay-Saint-Luc. A quelques mois de là, une descente des Anglais sur la côte d'Aunis et Saintonge étant annoncée comme prochaine, et Brouage paraissant menacé, le cardinal y envoya le marquis de Toiras pour l'organiser défensivement. Il avait été prévenu que les Anglais rassemblaient leurs forces navales à Portsmouth et se proposaient d'entrer dans

le pertuis d'Antioche pour se porter, en une marée, devant les remparts de la place. Arrivés là, ils devaient surprendre la place, "en se servant de l'arbre de beaupré joint à un autre arbre pour faire dans les deux une échelle," qui leur permettrait de monter sur la courtine. Tout d'abord on songea à déjouer ce projet en coulant quelques bâtiments à l'entrée du port, mais Richelieu s'y opposa et déclara qu'il suffisait d'immerger de petits navires qui empêcheraient l'abordage dans le voisinage des fortifications. Brouage fut approvisionné en munitions et pourvu d'une bonne garnison ; on acheta tout le sel disponible pour les greniers du roi. Le corps de place fut réparé ; on construisit quelques nouveaux ouvrages. Tout était prêt pour une défense sérieuse, quand l'escadre anglaise de Buckingham, se portant sur l'île de Ré, rendit inutiles tous ces préparatifs.

Louis XIII venait d'arriver au camp devant la Rochelle, au commencement d'octobre 1627. Informé que les calvinistes projetaient d'enlever Richelieu dans le logement qu'il occupait près d'Angoulins il le fit partir pour Brouage. Quelques jours après, revenu dans cette place, le cardinal s'y embarquait pour l'île d'Oléron au risque d'être enlevé par les Anglais, afin d'y présider en personne au rassemblement des troupes destinées à opérer dans l'île de Ré sous les ordres du maréchal de Schomberg. Après la retraite des Anglais de cette île, en novembre 1627, il continua à s'occuper activement des défenses de Brouage, qu'il jugeait insuffisantes pour remplir le double rôle d'arsenal maritime et de base d'opérations militaires. Il écrivait alors à Henri de Sourdis, évêque de Maillerais, un de ses lieutenants les plus actifs : "je vous recommande toujours *ma* fortification ;" en même temps, il lui annonçait qu'il se

proposait d'aller lui-même " faire marché de la maçonnerie " des bastions à y construire. Dès le mois de juillet 1627, il avait acheté du roi la châtellenie d'Hiers d'où dépendait Brouage.

En 1628, Brouage eut sa revanche contre la Rochelle. La chute du boulevard de la religion calviniste, dont Richelieu était l'inspirateur et le principal artisan, mettait fin à une rivalité maritime qui remontait au quinzième siècle et s'était aggravée de haine religieuse. Le fait que des mariniers arrêtés près de Brouage pendant le siège furent amenés sur l'escadre anglaise croisant dans les eaux de la place, et firent à l'amiral qui la commandait la description de la digue, de l'estacade et des autres ouvrages, mérite d'être relevé. Ce seraient, en effet, les renseignements fournis par eux qui auraient déterminé la flotte ennemie à remettre à la voile pour l'Angleterre et à abandonner les assiégés à leur destinée.

Après avoir ordonné le démantelement de la Rochelle et d'un certain nombre de places de la côte et des îles, Richelieu s'occupa activement d'augmenter les ouvrages de Brouage. Lui qui s'entendait si bien à raser les forteresses seigneuriales, voulait en faire édifier une selon ses vues, qui serait le centre de la défense maritime de l'Océan, et où il exercerait en maître son autorité. Il se fit donc accorder par Louis XIII la lieutenance générale du gouvernement de la Rochelle, pays d'Aunis, Brouage et les îles, et en confia l'administration directe à son oncle le grand prieur Amador de la Porte.

L'ingénieur Dargencour, que Richelieu avait souvent consulté pendant le siège de la Rochelle, reçut l'ordre d'établir le plan des ouvrages à élever à Brouage, et de diriger l'exécution des travaux. De 1630 à 1640, le cardinal consacra des sommes consi-

dérables à cette transformation dont les affaires de l'Etat ne détournèrent à aucun moment son attention.

La forteresse construite par Dargencour affectait la forme d'un carré irrégulier de 400 mètres environ de côté, flanqué de sept bastions dont quatre aux angles et trois sur le milieu de trois des côtés ; en avant du quatrième côté se trouvait un bastion détaché. Les sept bastions du corps de place existent encore avec les courtines qui les séparent et portent les noms de Richelieu, Hiers, Saint-Luc, de la Mer, Royal, de la Rivière et de la Brèche. Le bastion détaché à disparu.

Le corps de place, bâti sur pilotis, en solide maçonnerie, avec revêtements en pierre de taille et parapet de 2 mètres d'épaisseur percé d'embrasures, est à peu près intact, si ce n'est sur les points où a été frayé, en 1866, le passage de la route de Marennes à Rochefort. Six échauguettes à tourelle quadrangulaire avec toit en forme de dôme, et se terminant par un cul-de-lampe, se dressent en encorbellement aux saillants et aux angles d'autant de bastions ; une septième échauguette se détache sur une courtine ; on accède à celles des angles entre deux petits parapets en pierre où l'on est à couvert des vues du dehors.

Des deux portes qui faisaient communiquer le corps de place avec l'extérieur, l'une s'ouvrait sur le front nord dans le bastion Royal, l'autre sur le front sud dans le bastion d'Hiers. La première, qui débouchait sur le port, existe à peu près intacte, si ce n'est qu'elle est privée de ses trois fermetures à vantail et de ses deux herses ; il n'en reste que les rainures avec quelques gonds. Sa façade extérieure, d'une fine architecture, se compose de deux pilastres dori-

ques réunis par un arc surbaissé et d'un fronton dont le tympan porte, en un cartouche décoré d'enroulements sur les bords, l'écu fleurdelisé surmonté de la couronne royale. La seconde porte, ouvrant dans le bastion d'Hiers, n'a plus qu'un montant avec quelques gonds. D'après la légende d'un ancien plan de la place, les portes étaient ornées de statues ; on n'en voit plus aucune trace.

Le fossé entourant la place au niveau du pied de l'escarpe a de 1m, 50 à 2 mètres de largeur ; l'ancienne écluse qui lui fournissait l'eau à haute mer existe encore au pied du bastion de la Mer.

L'ancien port avait 400 mètres de largeur et pouvait recevoir les vaisseaux de guerre, même à marée basse ; il n'en reste que le canal actuel de Brouage, large d'environ 25 mètres, profond de 3 à 4 mètres, à hauteur de la place. Ce canal, distant de 130 mètres du pied des remparts, débouche dans la mer entre des bouchots ou parcs à moules. On plaçait généralement les galères dans un chenal se jetant dans le port en amont de la place. Une petite partie de la bordure en pierre de taille de l'ancien quai, dans laquelle étaient scellés les anneaux d'amarrage des vaisseaux, est encore apparente en face de la courtine qui sépare les bastions Royal et de la Mer ; on aperçoit un de ces organeaux à moitié caché sous l'herbe. Le quai de la rive droite du port devait se trouver à environ 245 mètres au delà du canal actuel ; il n'en reste aucun vestige.

Du front ouest des remparts, on distingue à l'œil nu les clochers de Marennes et de Château d'Oléron, le fort Boyard entre les îles d'Oléron et d'Aix, et la tour de Fouras près de l'embouchure de la Charente. Ces vues lointaines ont été souvent utilisées pendant les guerres de religion. C'est ainsi qu'en 1570, sur

un signal lumineux parti de Château d'Oléron, le gouverneur de Brouage put dépêcher dans l'île au secours des troupes royales aux abois, deux galères chargées d'hommes et de munitions.

En 1629, Le Roux d'Infreville, commissaire général de la marine, se rendit à Brouage en vertu des ordres qu'il avait reçus de Richelieu pour faire un rapport sur l'état des forces maritimes du littoral de l'Océan. Il constata les progrès de l'envasement du port. En décembre 1632, Brouage vit arriver dans ses murs le cardinal à peine guéri de la maladie de vessie qui avait failli l'emporter, lors de son passage à Bordeaux, au retour de Toulouse. Il est assez difficile de préciser la date à laquelle il y commença sa convalescence. En tout cas, il résulte de sa correspondance qu'il y séjourna du 7 au 10 décembre. En 1635, au moment où commençait la guerre a ec l'Espagne, le nombre de vaisseaux armés à Brouage fut plus éleve que dans les autres ports de l'Océan. Les années suivantes, les travaux de fortification et ceux que nécessitait l'état du port se poursuivirent activement ; l'archevêque de Bordeaux avait mission de les surveiller, et, dans ce but, se rendait fréquemment sur les lieux. En avril 1639, le cardinal lui écrivait : " Vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir que de faire travailler la machine [machine à draguer] de Brouage et nettoyer le port, qui est une des choses que je désire le plus."

En 1642, le conseil de la marine fut réuni à Brouage. On y appela les principaux capitaines. Le sieur Mantin, chef d'escadre de Guyenne, donna lecture d'un mémoire d'après lequel fut rédigé " l'état général de la marine avec les ordonnances et les règlements qui s'y trouvent ". Ce travail servit plus tard de base aux ordonnances par lesquelles Colbert

réforma la marine militaire. La même année, quand Richelieu mourut, la ville avait atteint son complet développement ; elle comptait quatre cent trente-huit maisons. Le cardinal y avait institué un siège royal et un bureau des fermes. Il avait fait construire à grands frais un arsenal, une caserne, un hôpital, d'immenses magasins et un hôtel pour le gouverneur.

III

Richelieu, en mourant, laissa le gouvernement de Brouage à son neveu Jean-Armand de Maillé-Brézé, qui lui avait succédé comme surintendant de la navigation. Le comte du Dognon, amiral de France, commandait pour lui dans la place. Le jeune duc ayant été tué au siège d'Orbitello en 1646, du Dognon s'enferma dans la place et réussit à s'y maintenir pendant les troubles de la Fronde. Son ambition le poussant à s'y assurer une situation indépendante, il ajouta de puissants ouvrages à ceux qui existaient déjà sur le front d'Hiers. Une demi-lune destinée à couvrir le bastion d'Hiers vers le sud-ouest, c'est-à-dire du seul côté où la place était facilement accessible, date de cette époque. La porte s'ouvrant dans cet ouvrage correspondait à celle du bastion d'Hiers et établissait la communication avec l'extérieur ; on en voit encore les montants avec leurs portillons qui servaient aux piétons. Du Dognon ouvrit en personne les travaux afin de stimuler le zèle des ouvriers, et alla jusqu'à obliger sa femme à porter la hotte. Les remparts furent garnis d'une nombreuse artillerie, les magasins pourvus de vivres et de munitions. Une escadre de quinze vaisseaux et sept galères était à l'ancre en permanence. La garnison, forte de quatre mille hommes, comptait un

certain nombre de vagabonds dangereux pour la population.

Ce singulier personnage se faisait garder chez lui par des dogues anglais, et ne sortait qu'accompagné de cent hommes montés et superbement vêtus. Il menait grand train et n'entendait pas qu'on le contrariât dans l'exercice des droits souvent fantastiques qu'il s'arrogeait. Quand il dînait, les portes de la place restaient fermées. Aucune femme n'eût osé pénétrer dans l'église, quand il y assistait à la messe. Le traité d'alliance que ce tyranneau eut l'audace de proposer à Cromwell n'eut pas de suite, mais il n'en fut pas de même de celui qu'il conclut avec Philippe IV. Les vaisseaux dont il disposait à Brouage se joignirent à la flotte espagnole. La bataille livrée près de l'île de Ré ayant tourné en faveur de l'armée navale du roi, du Dognon se trouva réduit à ses seules forces. Fn octobre 1652, le comte d'Harcourt investit Brouage ; les soldats de du Dognon furent mis en déroute et poursuivis l'épée dans les reins jusqu'au pied des ouvrages avancés du front d'Hiers. Le siège fut levé peu après, la cour ayant obtenu de du Dognon qu'il désarmerait au prix d'une gratification de 530,000 livres et du bâton de maréchal de France, " un bâton, disait Anne d'Autriche, qu'on aurait dû lui donner sur les oreilles."

La soumission de Brouage enleva à la faction des princes un de ses principaux soutiens, et remit le roi en possession des côtes d'Aunis et Saintonge. Le gouvernement de la place, vacant par la démission volontaire de du Dognon devenu le maréchal de Foucault, passa aux mains de Mazarin.

Avant de se rendre à Saint-Jean-de-Luz, vers le milieu de l'année 1659, pour préparer le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse d'Es-

pagne, Mazarin, bien décidé à ne pas laisser derrière lui ses trois nièces Marie, Hortense et la petite Marie-Anne Mancini, les avait fait partir pour Brouage avec leur gouvernante, Mme de Venel. Au courant de la correspondance amoureuse de Marie avec le roi, il craignait que son absence n'eût pour effet de l'activer. Il commença par la tolérer à la Rochelle où ses nièces s'arrêtèrent quelque temps, puis à Brouage, où Marie exprima le désir de résider définitivement, mais à la condition qu'elle passerait à la fois par les mains de Colbert et par celles de Colbert du Terron, intendant de la Rochelle.

Quand les pourparlers engagés en vue du mariage du roi et du traité de paix avec l'Espagne furent très avancés, ce commerce de tendres sentiments entre les deux amants menaça de devenir compromettant non seulement pour eux mais pour le succès de la campagne diplomatique menée par Mazarin. Inquiet, tourmenté par toutes sortes de scrupules, il résolut d'y mettre fin. Tout d'abord, il n'y réussit pas complètement. Contrairement à ses nouvelles instructions, Colbert du Terron, trompant la surveillance de Mme de Venel, avait, en effet, continué à favoriser l'échange secret des lettres d'amour ; en outre, la reine mère était parvenue à arracher au cardinal l'autorisation, pour Marie, de s'éloigner de Brouage pendant une journée et de se rencontrer à Saint-Jean-d'Angély avec le roi alors en route pour Bordeaux.

Les conseils répétés de Mazarin à sa nièce finirent par l'amener à renoncer à sa folle passion pour le roi. Dès qu'il eut la satisfaction d'avoir obtenu d'elle ce sacrifice, il chargea l'évêque de Fréjus, Zongo Ondondei, son parent et un de ses confidents intimes, d'aller la visiter à Brouage, de l'encourager à persévérer dans cette voie et de la consoler. Très atten-

tionné pour ces nièces, il leur proposa, à l'approche de l'hiver, de quitter Brouage sous l'escorte de quelques officiers de la garnison et d'aller attendre, dans une nouvelle résidence qu'il leur laissait choisir entre Poitiers, Amboise, Chenonceaux, Fontainebleau et Paris, le retour de la cour après le mariage du roi. Elles se décidèrent à rentrer à Paris à la fin de janvier 1660 et y logèrent au Louvre.

Le 27 juin suivant, c'est-à-dire huit jours après son mariage, Louis XIV, cédant au charme du souvenir, voulu revoir les lieux témoins des angoisses et des douces émotio s de celle que la raison d'Etat avait séparée de lui ; il se rendit, à son départ de Bordeaux, presque en cachette, à Brouage, et ensuite à Saint-Jean-d'Angély où il rejoignit la jeune reine.

Pendant son exil d'environ six mois à Brouage, Marie Mancini prenait sa sœur Hortense pour confidente de ses pensées. Enfermée avec elle dans sa chambre, elle se cachait soigneusement de Marie-Anne qui l'épiait, jusqu'à lui défendre sa porte. De là, quelques dissentiments entre les deux sœurs, do t Mazarin avait de temps en temps l'écho par Mme de Venel et par Marie-Anne elle-même qui lui envoyait une sorte de gazette. Dans l'isolement où la laissaient ses sœurs, Marie-Anne, pour se distraire, composait des vers et passait une partie de ses journées à jouer au cartes dans le corps de garde de Brouage avec les officiers. Un historien prétend avoir vu une héroïde de Marie Mancini, avec la mention " de l'imprimerie de Brouage ". Cette pièce curieuse ne serait-elle pas plutôt l'œuvre de Marie-Anne qui, à douze ans, composait déjà des pièces de vers ?

D'après la tradition locale, les nièces de Mazarin auraient habité à Brouage le couvent des Récollets, et à Hiers une maison particulière. Dans la rue

d'Hiers qui relie la place centrale à la route de Marennes, vers l'ouest, on remarque une maison à un seul étage dont la porte est surmontée d'un écusson de pierre où sont sculptées les lettres M M (Marie Mancini) et, au-dessous, un canon, son affût et le millésime 1639, qui est l'année de la naissance de Marie à Rome. Le rez-de-chaussée comprend deux chambres et un petit réduit ; un vaste grenier s'étend sous la charpente du toit. En raison de l'exiguité de ces locaux, on peut supposer que Brouage était la résidence ordinaire des nièces de Mazarin. Peut-être la maison d'Hiers n'était-elle qu'un pied-à-terre où Marie se retirait pour s'isoler.

Les registres paroissiaux de Brouage contiennent le seul souvenir encore tangible que Marie Mancini ait laissé de son séjour à Brouage ; c'est l'acte de baptême d'une fille du pays, où elle figure comme marraine ; il est suivi de sa signature et de celle du parrain, qui était Colbert de Terron.

S'il faut en croire Mme de Motteville, les "trafics et grands ménages" auxquels Mazarin se livra à Brouage furent une source non négligeable de l'immense fortune qu'il laissa en mourant. Tout ce que nous savons sur ce sujet, c'est que le cardinal jouissait des revenus de sa charge de gouverneur et de ceux qui étaient attachés aux droits que la reine mère lui avait cédés sur les salines de Brouage. A sa mort, son neveu, Philippe Mancini, duc de Nevers, lui succéda dans le gouvernement de la place.

IV

Sous le ministère de Mazarin, Brouage participa à la décadence de la marine militaire créée par Richelieu. Jusqu'alors, les vaisseaux du roi qui ne

pouvaient se rendre à Brest, erraient, dépourvus de ressources fixes telles que magasins, chantiers de construction, etc., etc., entre Brouage, Tonnay-Charente et la Seudre. En 1665, dans le but de remédier à ce grave inconvénient, Colbert décida la création d'un grand arsenal maritime sur les côtes de Saintonge. Une commission nommée par le roi, et dont faisaient partie Colbert du Terron, le chevalier de Clerville, commissaire général des fortifications, l'ingénieur Chastillon et le célèbre architecte Blondel, se réunit en conférence à Brouage le 1er mai 1665, après avoir visité les côtes de Dunkerque à la Seudre.

On songea tout d'abord à Brouage où s'était retirée, en 1664, la flotte du roi qui avait accompagnée l'expédition dirigée par le duc de Beaufort contre Djijelly. Malheureusement, la mer s'était un peu retirée de la côte entre Seudre et Charente, à la suite de l'accumulation des atterrissements progressifs dus aux vases charriées par le flux ; le port tendait à se combler (sa plus grande profondeur était encore de 5 mètres) et à se rétrécir ; il en était de même des nombreux embranchements du canal destinés à l'alimentation des salines. L'essai de destruction du port, tenté en 1586 par les Rochelais, avait favorisé cet envasement naturel. En outre, l'établissement d'un port de guerre tel que le concevait Colbert, menaçait de faire disparaître tous les travaux entrepris pour l'exploitation des marais salants.

Ces considérations firent écarter Brouage. Pour d'autres raisons, on renonça à Soubise, fief des Rohan, et à Tonnay-Charente, qui appartenait à la famille des Mortemart. Le choix s'arrêta enfin sur Rochefort ; il est curieux de constater que le voisinage de la forteresse de Brouage fut un des motifs qui le déterminèrent.

En 1676, Brouage fut visité par le sieur de Colombe, ingénieur et géographe du roi, qui avait mission de reconnaître les ports de l'Aunis et de la Saintonge, d'en lever le plan, de rechercher les moyens d'assurer leur conservation et d'indiquer les travaux à faire pour maintenir les desséchements de marais déjà exécutés, et pour en opérer de nouveaux.

Après la révocation de l'édit de Nantes, en 1686, Brouage eut part aux événements qui signalèrent l'œuvre de conversion des calvinistes, entreprise en Saintonge, sous la direction de l'abbé de Salignac de la Mothe-Fénélon, le futur archevêque de Cambrai, suivant les instructions du marquis de Seignelay, secrétaire d'Etat de la marine. Malgré l'esprit de conciliation qui animait l'abbé de Fénelon dans ses efforts pour ramener les protestants à la foi catholique, ceux-ci essayaient alors de se soustraire par la fuite aux recherches dont ils étaient l'objet. Un certain nombre d'entre eux, quelquefois secondés par les Anglais, s'embarquaient dans ce but, sur des points de la côte avoisinant Brouage.

Contrairement aux ordres de Louis XIV qui, à la prière de l'abbé de Fénelon, avait conseillé à éloigner tout appareil militaire des lieux où il devait exercer son ministère, le marquis de Carnavalet, gouverneur de Brouage, reçut de l'intendant de la Rochelle l'ordre de poster en vedettes des dragons des milices pour s'opposer au départ des protestants. Dans le même but, un détachement d'infanterie, tiré de la garnison de Brouage, fut chargé de surveiller certains points de la côte. Quelques religionnaires capables de susciter de mouvements séditieux furent enfermés dans la place. Les religieux Récollets, établis à Brouage depuis 1610 ou 1611, recevaient les abjurations dans la chapelle de leur couvent. Il y a une vingtaine

d'année, on voyait encore les ruines de ce couvent ; du puits à dôme qui s'y trouvait autrefois, il ne subsiste plus que la margelle.

Pendant quelques années encore, Brouage continua à servir de place de sûreté, malgré sa déchéance maritime. En 1703, le maréchal de Chamilly écrivait à Chamillart qu'il considérait Brouage comme " un poste très important et très dangereux par les huguenots qui l'environnent et dont le nombre est infini."

A partir du moment où les vaisseaux du roi commencèrent à remonter la Charente jusqu'à Rochefort, les vases de cette rivière profondément remuées et rejetées ensuite par le reflux, furent poussées dans le cul-de-sac de Brouage et ne contribuèrent pas peu à accélérer l'envasement du port. En 1680, des flûtes chargées de sel pour les greniers du roi remontaient encore sous les murs de la place, mais les gros vaisseaux n'y arrivaient plus. Sur l'ordre de Louis XIV, Vauban fit commencer, en 1687, le curage du port et de ses affluents, ainsi que le desséchement des marais voisins. On ne tarda pas à constater que l'opération ne pouvait s'effectuer dans de bonnes conditions, et les lettres patentes expédiées par le roi en 1688 pour le rétablissement du port restèrent inexécutées.

En 1689, l'ingénieur Ferry rasa tous les dehors de la place jugés inutiles ; le corps de place, dû à Dargencour, resta à peu près seul debout ; il y fit construire des parapets en terre. La même année, le marquis de Seignelay vint visiter Brouage. Sa voiture chargée sur un bac ayant failli être renversée dans le chenal de Mérignac, il ordonna la construction, en cet endroit, d'un pont en pierre ; c'est celui qui existe sous le nom de " pont d'un denier " sur la route de Marennes à Brouage. En 1697, Brouage devint un centre important de rassemblement de troupes desti-

nées à la défense des côtes entre Seudre et Charente, menacées par les Hollandais. A cette occasion, le maréchal de Tourville inspecta la place.

Des opérations de curage et de dessèchement furent tentées autour de Brouage au commencement du dix-huitième siècle et postérieurement, toujours sans résultats. En 1710, cent cinquante condamnés aux galères destinés à être déportés dans la colonie française de Saint-Domingue furent envoyés à Brouage, où ils s'embarquèrent pour les îles. En 1717, le marquis d'Asfeld, le continuateur de Vauban, le futur maréchal de France, visita les ouvrages et les bâtiments de la place, à la réparation desquels on consacrait des sommes de moins en moins élevées.

En 1727, la ville commençait à se dépeupler sérieusement. La fièvre décimait les habitants. Le commerce du sel était en pleine détresse dans le bassin brouageais. Les matériaux d'un grand nombre de maisons tombant en ruines étaient vendus aux habitants de Marennes. En 1730, la garnison fut supprimée et remplacée par six compagnies d'invalides, réduites à une seule en 1742. Le traité de Versailles, en 1783, ayant rendu la paix à la France, on supprima le pont de bateaux qui établissait la communication entre les deux rives du port à hauteur de la place ; il avait été établi quelques années auparavant pour les besoins de la guerre.

Dès 1782, on avait entamé, et on poursuivit, les années suivantes, de grands travaux d'assainissement à l'exécution desquels douze régiments furent employés. De cette époque date l'ouverture du canal de Saint-Agnant qui relie la Charente à Brouage. Au moment où cette entreprise commençait à donner les meilleurs résultats, la Révolution en arrêta court le développement ; les canaux d'écoulement furent

envahis par les vases, et les eaux des bassins de cristallisation des salines cessèrent alors de se renouveler ; mêlées aux eaux pluviales, elles devinrent croupissantes ; les miasmes pestilentiels qui s'en exhal[illegible] rendirent le pays insalubre à un haut degré, et e[illegible]nèrent sa dépopulation dans des proportions énormes. En 1792, Brouage fut classé comme simple poste fortifié de troisième classe avec le numéro dix sur onze postes de la Charente Inférieure. C'était une disgrâce fatale ; alors que Vauban renouvelait l'armure de défense des places, Brouage s'ensevelissait dans celle que Dargencour lui avait léguée un demi-siècle auparavant.

V

Pendant la Révolution, Brouage devint prison d'Etat. Un grand nombre de prêtres insermentés, de religieuses et de gentilshommes de la Charente-Inférieure, des Deux-Sèvres et de la Vendée, y furent déportés en 1793. Parmi eux se trouvaient deux députés de la noblesse aux Etats Généraux, des prisonniers de Quiberon, des femmes, des vieillards et des enfants. L'épuration des autorités constituées de la région était confiée à deux représentants du peuple en mission dans la Charente-Inférieure et la Vendée, Léquinio de Kerblay et Laignelot qui siégeaient à la Montagne. Des comités de salut public fonctionnaient à Saintes et à Saint-Jean-d'Angély. La tyrannie révolutionnaire n'épargna pas les protestants.

Les déportés étaient entassés dans différents bâtiments : couvent des Récollets, caserne, etc. Ils étaient tenus de se nourrir à leur frais. Par une amère ironie, la municipalité de Brouage devait, aux termes d'une réquisition d'octobre 1793, tenir la main "à ce que la malveillance des détenus soit contenue,

et que la punition qui leur était infligée ne soit pas convertie en luxe immodéré ". Quelques-uns, admis à se promener dans le jardin du gouverneur, construisirent une grotte en coquillages à côté de laquelle un petit réduit leur servait de confessionnal. On voit encore dans la vigne qui a pris la place de ce jardin le mur auquel était adossée la grotte. Plusieurs de ces suspects périrent de maladie et de misère.

D'après la tradition, l'héroïque équipage du *Vengeur* qui, en 1794, s'abîma dans les flots pour ne pas se rendre aux Anglais, était composé en grande partie de marins de Marennes et de Brouage.

Sous l'Empire, la décadence de l'industrie du sel et la dépopulation s'accentuèrent encore. En 1801, Brouage comptait cent soixante et onze habitants. En 1807, on cura le canal sur une certaine étendue ; il n'en résulta qu'une amélioration passagère de l'état des marais.

Cet état ne commença à se modifier qu'après l'arrivée à Marennes, en 1818, de M. Le Terme, comme sous-préfet. Sous son inspiration, par ses avis et ses instructions, des syndicats de propriétaires furent constitués en vue du desséchement des 8,000 hectares du bassin. On rouvrit les canaux d'écoulement des eaux, on dragua les autres et on en ouvrit de nouveaux. Les eaux stagnantes ne tardèrent pas à disparaître. En 1825, (année où Brouage fut réuni à Hiers pour former la commune d'Hiers-Brouage), Brouage recueillait les premiers fruits de ces travaux. Vingt ans après, une partie du marais était rendue à la production saline, tandis qu'une meilleure culture était assurée à l'autre partie sensiblement plus étendue. Le nombre des habitants, réduit à cent quarante-cinq en 1815, était de deux cents en 1839. L'assainissement du pays se traduisit par un abais-

sement très sensible de la mortalité. Les méthodes de desséchement dont M. Le Terme est l'initiateur continuèrent à être appliquées avec succès dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle.

Après son déclassement en 1885, comme poste fortifié, Brouage fut définitivement privé de garnison. La même année, par suite d'une décision du ministre de la guerre, les fortifications et les bâtiments servant à l'artillerie et au génie allaient être vendus au profit du Trésor, quand les conseillers généraux de la Charente-Inférieure émirent le vœu qu'il ne fût pas donné suite au projet, du moins en ce qui concernait l'enceinte fortifiée ; ils rappelèrent que, sous la première Restauration, les pouvoirs publics s'étaient déjà opposés à la destruction des remparts, comme devant entraîner celle des plantations qui les couronnent et sont d'une utilité incontestable pour l'assainissement de la contrée. De leur côté, les pilotes charentais s'émurent du danger résultant pour la navigation de la disparition d'un point de repère qui leur permettait de faire franchir aux grands navires la barre de l'entrée de la Charente. Il est intéressant de constater que, près de trois siècles auparavant, un argument de même nature avait été invoqué pour assurer la conservation d'un petit bois (voisin d'Hiers) ; un arrêt du Conseil d'Etat de février 1600 confirma, en effet, l'adjudication de ce bois à un particulier, à la condition qu'il n'abattrait pas les grands arbres " servant de marque aux navires et autres vaisseaux qui passent par les détroits et dangers plus proches de Brouage et îles circonvoisines ".

Le conseil municipal d'Hiers-Brouage, les sociétés d'art, d'histoire et d'archéologie de la Charente-Inférieure et de quelques départements de l'Ouest, et la Société des antiquaires de France, protestèrent à

leur tour contre la mesure projetée, en évoquant le glorieux passé historique de Brouage. Après entente entre le ministre des Finances, celui des Beaux-Arts et le conseil municipal d'Hiers-Brouage, il fut décidé, en 1889, que l'aliénation des remparts aurait lieu au profit de la commune qui s'engageait à les entretenir à perpétuité dans leur état actuel, et qu'ils seraient classés parmi les monuments historiques. Peu après, ce qui restait des anciens bâtiments militaires fut vendu aux enchères.

Il a été question, à plusieurs reprises, de démolir les remparts de Brouage. La résistance qu'ils auraient opposée au pic et même aux explosifs brisants, et qui n'a pas peu contribué à les préserver d'un démantèlement, s'explique par l'usage que fit Dargencour de clefs en fer destinées à lier les moellons. En raison de l'humidité de l'air dans la région, surtout par les vents d'ouest, on n'aurait pas atteint le même but avec du ciment ordinaire. Telle fut la quantité de métal employée alors à la consolidation de la maçonnerie qu'à l'époque ou l'on ouvrit à travers les remparts deux passages pour la route de Marennes à Rochefort, les entrepreneurs en recueillirent plus de 600 kilogrammes dans les débris de brèches.

Presque tous les anciens bâtiments militaires de l'intérieur de la forteresse ont disparu. Des vignes ont été plantées sur l'emplacement des casernes et de l'hôtel du gouverneur. Quelques anciennes constructions plus au moins délabrées, des maisons modernes disséminées dans des jardins dont les murs de clôture sont souvent ceux des habitations écroulées, des arbres et des plantations diverses composent un étrange fouillis au milieu duquel les regards peuvent à peine s'orienter, même du haut des rem-

parts. En dehors de la grande rue de Brouage, qui n'est autre que la route de Marennes à Rochefort, tout respire l'abandon : l'herbe qui pousse dans les rues latérales se croisant toutes à angle droit, le silence qui y règne et les rares habitants qu'on y rencontre.

Parmi les magnifiques ormeaux qui ombragent les remparts, quelques-uns datent de l'époque où la forteresse a été construite ; sans les protestations des habitants, il y a longtemps qu'ils seraient tombés sous la cognée. Sur le terre-plein de la rue des Orfèvres (nom de rue de l'ancien Brouage), au pied d'une rampe dallée pour le canon, accédant au bastion Royal, se dresse un beau frêne planté le jour de la naissance du duc de Reichstadt. On a arraché, il y a peu d'années, dans l'ancien jardin (vigne) du gouverneur, un vernis du Japon qui avait l'âge du fils de Napoléon III.

Située au cœur de la ville, l'église de Brouage a été réédifiée en 1608, après avoir été presque complèment détruite pendant les guerres de religion. Son état de délabrement à l'intérieur est impressionnant : murs blanchis à la chaux, absence de décoration, dalles de la nef verdies par la moisissure, énorme trou béant dans la toiture. Le cadran solaire de la façade et l'horloge placée dans le clocher datent du dix-septième siècle. Il y a quelques années, l'officier du génie qui avait Brouage dans son ressort, fit enlever une des deux cloches sans provoquer de plaintes de la part des habitants, mais s'étant présenté de nouveau pour s'emparer de l'autre, il trouva en face de lui un h mme du pays bien décidé à en laisser personne monter dans le clocher, et dont l'attitude menaçante le força à abandonner son projet.

Cette cloche existe encore et porte le nom de Carnavalet.

Claude d'Acigné, marquis Carnavalet, est mort gouverneur de Brouage en 1686; une dalle en marbre noir recouvre sa dépouille au pied du maître-autel. Les archives historique du ministère de la guerre possèdent plusieurs lettres de Carnavalet à Louvois, de 1673 et 1674 (I). Dans la chapelle latérale de droite, on remarque la pierre tombale d'un autre gouverneur, Joseph de Gay, sieur de La Tour, chevalier de Saint-Louis, mort en 1762. C'était un vétéran des guerres du grand siècle.

En avant, et à quelques pas de la porte d'entrée de l'église, se dresse une colonne en pierre décorée de fûts de canons reliés par une guirlande de lauriers ; elle est surmontée d'un globe terrestre, et repose sur un socle portant l'inscription suivante : " Samuël Champlain, né à Brouage vers 1570 ; fondation de Québec, 1608 ; relations de voyages, 1632 ; mort en 1635." Ce hardi navigateur, ce premier pionnier de notre empire colonial, mérite mieux que ce maigre monument. En défendant contre les Anglais Québec qu'il avait fondé, Champlain fut fait prisonnier et emmené en captivité. Rendu à la liberté, il releva Québec de ses ruines. Les Canadiens ont élevé à sa mémoire une magnifique statue en bronze placée sur une partie culminante de la ville, d'où l'on domine le fleuve Saint-Laurent.

(I) Il est vraisemblable que ce personnage appartient à la descendance de François de Kernevenoy,—par euphonie Carnavalet, — grand écuyer de Henri II et gouverneur du duc d'Anjou (Heuri III). qui mourut en 1571, et pour la veuve duquel fut construit l'hôtel qui abrite aujourd'hui le musée Carnavalet; mais nous n'avons pu établir cette filiation.

VI

Après avoir longtemps balancé la fortune de la Rochelle et assisté à la chute de sa rivale, Brouage avait succombé à son tour. La perspective d'avenir militaire maritime, que Richelieu avait entrevue pour ce coin de terre ferme conquis sur les marais, s'était évanouie à jamais ; aucun effort humain n'aurait pu, d'ailleurs l'arracher à son destin. Il est plus facile d'opposer une barrière aux empiétements de l'Océan que de l'empêcher de reculer ses limites.

On peut trouver entre Brouage et Aigues-Mortes des traits de ressemblance assez frappants pour justifier l'appellation d' " Aigues-Mortes de l'Océan " appliquée à la première de ces villes. L'une et l'autre ont été fondées au milieu des marais, celle-ci par un grand roi, celle-là par un puissant ministre ; l'une et l'autre ont disputé leur port à la ruine et à l'abandon dont il était menacé par la nature et la configuration de leur rivage ; l'une et l'autre ont perdu toute importance militaire et maritime, et n'ont conservé d'un passé qui eut ses jours de gloire et de prospérité que leur ceinture murale. Pendant les guerres de religion, elles ont servi de place d'armes aux catholiques et aux protestants qui s'en rendaient maîtres tour à tour. Enfin, la création, sous Louis XIV, du port de Cette, a déterminé la perte définitive d'Aigues-Mortes à peu près à l'époque ou la fondation de Rochefort et de son port rendait irrémédiable la décadence de Brouage.

Quant à leurs enceintes fortifiées, elles ne peuvent que différer sensiblement, ayant été construites à trois siècles et demi de distance. La première, faite de hautes murailles percées de portes et de meurtrières

et flanquées de tours, nous ramène au temps des surprises et des escalades ; avec elle on revit le moyen âge avant l'emploi du canon ; la seconde rappelle l'époque de la fortification bastionnée immédiatement avant les changements fondamentaux apportés par Vauban à l'art de construire les places. Ce sont donc, à des âges différents, de précieux spécimens d'architecture militaire.

Si illustres que soient quelques-uns des noms qui décorent l'histoire d'Aigues-Mortes, ceux qui font cortège au passé de Brouage ne lui composent pas de moins intéressantes et de moins glorieuses annales. Comment ne serait-on pas confondu devant ce nid obscur de sauniers de la côte saintongeaise, groupant autour de son extraordinaire fortune tant de souverains, de ministres, d'hommes de guerre, d'ingénieurs et de hautes personnalités ?

On voudrait croire à la renaissance possible de cette cité d'un autre âge ; on voudrait la voir se réveiller dans le linceul de pierre où elle s'est endormie. Vain espoir ! L'arrêt de mort qui l'a privée du rang qu'elle occupait dans l'échiquier stratégique de la défense militaire et maritime de la France, est irrévocable. Elle n'est plus qu'un point géographique quelconque. Du moins, ce point mérite-t-il, à un haut degré, de fixer l'attention des historiens, des archéologues et des touristes. Ils pourront constater que Brouage a eu part aux heureux effets des travaux entrepris pour le desséchement des marais qui l'entourent. C'est toujours une solitude, mais on n'y voit plus ces visages défaits suant la fièvre, ces fantômes errants qu'on y rencontrait, il y a un siècle quand les canaux étaient comblés par les vases. Aux infects marécages de jadis, ont succédé des prés que le prin-

temps verdit. Leur aspect un peu grisâtre pendant les autres saisons ne produit pas sur l'indigène l'impression de tristesse qui pénètre les voyageurs de passage ; courbé sur le sol, et n'ayant d'yeux que pour le labeur à accomplir, il se contente d'écouter la grande voix de l'Océan et de le regarder de temps en temps miroiter à l'horizon...

Général BOURELLY.

Monument Champlain, Québec, sur la terrasse Dufferin, élevé par les citoyens de Québec sous l'inspiration de la Société St-Jean-Baptiste de Québec.

2 sept. 1898

LISTE DE SOUSCRIPTEURS

La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, $50.00 ; Sir W. Laurier, $50.00 ; P. E. Beaudoin, Thetford Mines, $30.00 ; Mgr L. N. Bégin, $25.00 ; Le Séminaire de Québec, $25.00 ; Sir Lomer Gouin, $25.00 ; Nap. Drouin, Maire de Quebec, $25.00 ; L'honorable A. Turgeon, $25.00 ; Sir G. Garneau, $25.00 ; L'honorable E. Garneau, $25.00 ; Neuville Belleau, $25.00 ; D. O. Lespérance, $25.00 ; Hon. Alex. Taschereau, $25 00 ; Hon. L. P. Pelletier, $25.00 ; M. J. E. Bédard, C. R., $25.00 ; M. Ernest Roy, M. P., $25.00 ; S. G. Mgr Langevin, St-Boniface, $25.00 ; Les Chevaliers de Colomb, $25.00 ; S. G. Mgr Archambault, $25.00 ; La Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec, $25.00 ; J B. Renaud et Cie., $25.00 ; L'hon. Rodolphe Lemieux, $25.00 ; M. G E. Amyot, $20.00 ; Hon. F. A. Landry, $15.00 ; M. J. B. Laliberté, $15.00 ; M. P. Jolicœur, $15.00 ; Goulet et Garant et leurs employés, $11.00 ; Mgr F. Faguy, $10.00 ; Cyr. Delâge, Président de la Société St-Jean-Baptiste, $10.00 ; Hon. Chs Langelier, $10.00 ; Sir L. A. Jetté, $10.00 ; Colonel B. A. Scott, $10.00 ; M. J. P. Garneau, $10.00 ; M. Isidore Belleau, $10.00 ; M. C. E. Dorion, $10.00 ; Sa Grandeur Mgr Blais, $10.00 . Sa Grandeur Mgr Bernard, $10.00 ; Sir François Langelier, $10.00 ; Mgr Antoine Gauvreau, $10.00 ; Rév. J. D. Beaudoin, $10.00 ; Chs A. Paquet, $10.00 ; S. G. Mgr Cloutier, $10.00 ; M. Martin Madden, $10.00 ; M. J. B. Morisset, $10.00 ; M. Germain

Lépine, $10.00 ; M. J. B. O. Gagnon, $10.00 ; M. N. E. Dionne, $10.00 ; Un ami C., $10.00 ; M. J. E Livernois, $10.00 ; La Société St-Jean-Baptiste St-Sauveur, $10.00 ; La Société St-Jean-Baptiste Beauport, $10.00 ; La Société St-Jean-Baptiste Limoilou, $10.00 ; Les Elèves de l'Académie St-Louis, $10.00 ; M. C. A. Paradis, $10.00 ; M. Arthur Lachance, M. P., $5.00 ; M. C. J. Magnan, 5.00 , M. Eugène Leclerc, M. P. P., $5.00 ; M. Armand, Lavergne, M P. P, $5.00 ; M Philéas Corriveau, $5.00 ; M. F. X. Drouin, $5.00 ; M. Eusèbe Belleau, $5.00 ; M. Fergus Murphy, $5.00 ; M. P. V. Chaloult, $5.00 ; M. Charles Smith, $5.00 ; M. L. A. Cannon, $5.00 ; M. Aimé Dion, $5.00 ; Hon. P. A. Choquette, $5.00 ; Louis Létourneau, M. P. P., $5.00 ; Auguste, Dion, $5.00 ; H. Edmond Dupré, $5.00 ; Dr Laurent Catellier, $5.00 ; Rév. Antonio Huot, $5.00 ; Joseph Picard, $5.00 ; La Cie Langlais et fils, $5.00 ; Un ami, $5.00 ; Tourigny et Marois, $5.00 ; H. Paquet, $5.00 ; L. Jos. Belleau, $5.00 ; S. G. Mgr Roy, $5.00 ; Rév. M. Déziel, Beauport, $5.00 ; Rév. Père Valiquette, $5.00 ; M. H. Robert, $5.00 ; M. J. S. Lavallée, $5.00 ; Dame Vve Lemelin, $5.00 ; M. Etienne Cloutier, $5.00 ; M. Lucien Borne, $5.00 ; La Société St-Jean-Baptiste Ste-Foy, $5.00 ; Les Zouaves de Québec, $5.00 ; Succ. St-Jean-Baptiste Artisans Canadiens-français, $5.00 ; M. J. E. Chapleau, $5.00 ; M. Oct. Feuiltault, $5.00 ; M. A. A. Rhéaume, $5.00 ; M. Ferdinand. Roy, $5.00 ; M. Onésime Pouliot, $5.00 ; M. Elz. Baillargeon, $5.00 ; M. Jos. Ahern, $5.00 ; M. D. E. Drolet, $5.00 ; Le Club de Raquette Montcalm, $5.00 ; M. Charles Langlois, $5.00 ; M. Ernest Myrand, $3.00 ; J. E. Martineau, $3.00 ; Notaire Louis Savard, $2.00 ;

Rév. M. Dupuis, $2.00 ; J. N. Miller, $2.00 ; Eusèbe Martel, $2.00 ; Un ami L. H. P., $2.00 ; Art. Matte, $2.00 ; J. Léon Rousseau, $2.00 ; P. Alain, $2 00 ; J. L. Lebrun, $2.00 ; F. X. Boisvert, $2.00 ; M. Cyr. Labrecque, N. P., $2.00 ; M. J. A. Foisy, N. P., $2.00 ; Un ami, J. C. J., $2.00 ; M. C. N. Hamel, $2.00 ; M. Alph. Bernier, $2.00 ; M. Alb. Sevigny, $2.00 ; M. Adj. Rivard, $2.00 ; M. L. Omer Beaubien, $2.00 ; M. J. A. Prévost, $2 00 ; M. Alf. Savard, $2.00 ; M. Win. Larue, $2.00 ; Dr Jos. Gosselin, $2.00 ; M. C. A. Langlois, $2.00 ; M. Alf. Leclerc, $2.00 ; L'abbé J. C. Arsenault, $2.00 ; Dr J. D. Pagé, $2.00 ; M. P. Dumontier, $2.00 ; Révd. J. R. Desjardins, $2.00 ; M. J. N. Belleau, $2.00 ; M. Léon Gaboury, $2.00 ; M. J. Bte Caouette, $2.00 ; M. Jules Hone, jr, $2.00 ; M. J. N. Beaumont, $2.00 ; M. J. B. Drolet, $2.00 ; M. O Riverin, $2.00 ; M. F. Vachet, $1.40 ; M. Nap. Delsigaré, $1.00 ; M. G. Létourneau, $1.00 ; M. Dr A. Drouin, $1.00 ; M. Edgar Pelletier, $1.00 ; M. E. L'Heureux, $1.00 ; M. Frs. Moisan, $1,00 ; M. Jos. Blondeau, $1.00 ; M. F. X. Martel, $1.00 ; M. D. Walsh, $1.00 ; M. Omer Hardy, $1.00 ; M. Olivier Matte, $1.00 ; M. J. B. A. Genest, $1.00 ; M. J. C. Lacroix, $1.00 ; M. J. L. Dussault, $1.00 ; M. David Falardeau, $1.00 ; M. E. Roumilhac, $1.00 ; Mme Art. Barril, $1.00 ; M. C. O. Lavoie, $1.00 ; M. Eug. Lamontagne, $1.00 ; M. Art. Paquet, $1.00 ; M. Damien Matte, $1.00 ; M. Télesph. Verret, $1.00 ; Dr Alb. Jobin, $1.00 ; M. Nap. Barbeau, $1.00 ; M. F. X. C. Delachevrotière, $1.00 ; Dr G. E. Martineau, $1.00 ; Léon Hardy, $1.00 ; Odilon Poliquin, $1.00 ; Alfred Pelland, $1,00 ; Alex. Robitaille, $1.00 ; J. C. Pâquet, $1.00 ; Art. Matte, Jr., $1.00 ;

O. Alain, $1.00 ; L. Alain, $1.00 ; A. Demontigny, $1.00; Patriote de St-Romuald, $1.00 ; M. J. B. Delâge, N. P., $1.00 ; M J. A. Mercier, $1.00 ; Une amie, $1.00 ; Amédée Denault, $1.00 ; John MacGrady, Pointe Gatineau, $1.00; M. Et. Dussault, $1.00 ; M. X., $1.00 ; C. S. O. Boudreault, $1.00 ; P. Thivierge, 50 cts ; P. Côté, 50 cts ; M. Pelletier, 50 cts ; Deux amis, 50 cts ; J. E. Moisan, 50 cts ; M. Jos. Richard, 50 cts ; Une amie, 25 cts ; M. X. 25 cts ; Un ouvrier, 10 cts.

ontigny,
M. J. B.
$1.00;
; John
Oussault,
$1.00;
Pelletier,
50 cts;
; M. X.

SOCIETE ST JEAN BAPTISTE DE QUEBEC
MAINTIENDRA
MOTRE LANGUE
ET NOS LOIS